

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour défendre l'enseignement professionnel public, sous statut scolaire, l'intersyndicale appelle les personnels à se mobiliser.

L'intersyndicale nationale, de l'enseignement professionnel public des établissements de l'enseignement professionnel (LP, SEP, SEGPA et EREA, lycées agricoles), s'est de nouveau réunie le 16 janvier pour examiner la poursuite à donner à l'action engagée en faveur de la défense de l'enseignement professionnel initial sous statut scolaire.

Reçue par le vice-président de l'ARF chargé de l'Education, M. François BONNEAU, l'intersyndicale se félicite que cette audience ait pu se tenir rapidement, le caractère très large de l'intersyndicale (toutes les organisations syndicales y participent) et l'approche des élections expliquant peut-être cela.

Au nom de l'ARF, le vice président a tenu à affirmer son opposition à toute éventualité de transfert des personnels enseignants et d'éducation de la voie professionnelle vers les Régions. Nous en prenons acte et restons vigilants en ce qui concerne l'avenir.

M. Bonneau a exprimé son désaccord avec la proposition de N. Sarkozy d'une dernière année en apprentissage pour les sections de CAP et de Baccalauréat professionnel de nos établissements. Il a souligné que les déclarations du chef de l'Etat étaient faites sans concertation, l'apprentissage étant pourtant du ressort des Régions. Pour l'ARF l'enseignement professionnel initial, sous statut scolaire, doit rester le cœur de la voie professionnelle. Il a condamné également les suppressions massives d'emplois, particulièrement dans l'enseignement professionnel public, sous statut scolaire, pour la rentrée 2012.

L'intersyndicale espère que ces déclarations se concrétiseront par un soutien des responsables des Régions dans les luttes à venir sur ces questions.

L'intersyndicale a constaté un désaccord entre nos organisations et l'ARF en ce qui concerne la mixité contrainte des publics au sein des sections de CAP ou de Bac pro. Nous continuons à penser que celle-ci n'est pas compatible avec un enseignement de qualité car elle génère de très nombreuses difficultés.

Des interrogations demeurent également sur le partage des responsabilités, entre l'Etat et les Régions, dans la construction de la carte des formations. Si les Régions ont la responsabilité de celle de l'apprentissage, en ce qui concerne les formations sous statut scolaire il est assez difficile de voir à quel niveau exact l'ARF souhaite en avoir l'initiative. En effet la gestion des établissements et de leurs équipements leur revient, alors que celle des personnels enseignants, d'éducation, administratifs, sociaux et de santé relève de la fonction publique d'Etat.

A la sortie de cette entrevue, les organisations syndicales ont relevé qu'il pouvait exister certaines différences d'une Région à l'autre et que l'ARF ne pouvait en rendre compte. Ce sont dans les décisions effectives, que prendront les Régions, que nous mesurerons le soutien de celles-ci à la défense de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire.

L'intersyndicale a décidé d'appeler les personnels à signer massivement une pétition nationale dont le lancement a été fait avec 1000 premières signatures de responsables nationaux, académiques et départementaux de toutes nos organisations (ci-dessous).

Nous renouvelons notre demande d'audience auprès de Luc Chatel, aujourd'hui restée sans réponse. Nous souhaitons déposer au Ministre de l'Education nationale les pétitions qui auront été signées.

Nous appelons les personnels des LP, SEP, SEGPA, EREA, lycées agricoles à se réunir dans les établissements, dans les départements, dans les académies pour décider collectivement des actions à mettre en œuvre. Nous devons nous mobiliser pour empêcher les suppressions de postes, les fermetures d'établissements et obtenir le maintien d'un enseignement professionnel public, sous statut scolaire, de qualité.

Les organisations de l'intersyndicale AetD, CGT Educ'action, FAEN, Se-UNSA, Snetaa-FO, Snalc-CSEN, Snuep-FSU, Snep-FSU, Snetap-FSU, Sgen CFTD, SUD Education, SYAC CGT.